Travaux bruyants, bricolage, jardinage

La Chapelle-Saint-Fray

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté concernant les travaux bricolage et jardinage dans la commune.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/72066-la-chapelle-saint-fray/